Informations de base

2021/0106(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	Procédure terminée
Législation sur l'intelligence artificielle Modification 2025/0359(COD) **Subject** 3.30.06 Technologies de l'information et de la communication, technologies numériques 3.40.06 Industries électronique, électrotechnique, TIC, robotique **Priorités législatives** Déclaration commune 2021 Déclaration commune 2022 Déclaration commune 2023-24	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commissions conjointes compétentes au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs	BENIFEI Brando (S&D)	01/12/2021
LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	TUDORACHE Dragoş (Renew)	01/12/2021
	Rapporteur(e) fictif/fictive CLUNE Deirdre (EPP) VOSS Axel (EPP) VITANOV Petar (S&D) HAHN Svenja (Renew) LAGODINSKY Sergey (Greens/EFA) VAN SPARRENTAK Kim (Greens/EFA) ZŁOTOWSKI Kosma (ECR) ROOKEN Rob (ECR) MADISON Jaak (ID) LACAPELLE Jean-Lin (ID) ERNST Cornelia (The Left) KONEČNÁ Kateřina (The Left)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	SOLÍS PÉREZ Susana (Renew)	15/09/2021
ITRE Industrie, recherche et énergie (Commission associée)	MAYDELL Eva (EPP)	11/01/2022
TRAN Transports et tourisme	CUTAJAR Josianne (S&D)	04/11/2021
CULT Culture et éducation (Commission associée)	KOLAJA Marcel (Greens /EFA)	13/07/2021
JURI Affaires juridiques (Commission associée)	VOSS Axel (EPP)	10/01/2022

Conseil de l'Union européenne

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Réseaux de communication, contenu et technologies	BRETON Thierry

Comité économique et social européen

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
21/04/2021	Publication de la proposition législative	COM(2021)0206	Résumé
07/06/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
16/12/2021	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
16/12/2021	Annonce en plénière de la saisine d'une commission jointe		
11/05/2023	Vote en commission,1ère lecture		
22/05/2023	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	A9-0188/2023	Résumé
13/06/2023	Débat en plénière		
14/06/2023	Décision du Parlement, 1ère lecture	T9-0236/2023	Résumé
14/06/2023	Résultat du vote au parlement		
14/06/2023	Dossier renvoyé a la commission compétente aux fins de négociations interinstitutionnelles		

13/02/2024	Approbation en commission du texte adopté en négociations interinstitutionnelles de la 1ère lecture	PE758.862 GEDA/A/(2024)000753	
12/03/2024	Débat en plénière		
13/03/2024	Décision du Parlement, 1ère lecture	T9-0138/2024	Résumé
13/03/2024	Résultat du vote au parlement		
21/05/2024	Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement		
13/06/2024	Signature de l'acte final		
12/07/2024	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2021/0106(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Modifications et abrogations	Modification 2025/0359(COD)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 59 Règlement du Parlement EP 57_o Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 016-p2 Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 114
Consultation obligatoire d'autres institutions	Comité économique et social européen
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CJ40/9/07994

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE731.563	20/04/2022	
Avis de la commission	ENVI	PE699.056	22/04/2022	
Amendements déposés en commission		PE732.802	10/06/2022	
Amendements déposés en commission		PE732.836	10/06/2022	
Amendements déposés en commission		PE732.837	10/06/2022	
Amendements déposés en commission		PE732.838	10/06/2022	
Amendements déposés en commission		PE732.839	10/06/2022	
Amendements déposés en commission		PE732.840	10/06/2022	
Amendements déposés en commission		PE732.841	10/06/2022	
Amendements déposés en commission		PE732.843	10/06/2022	
Amendements déposés en commission		PE732.844	10/06/2022	

Avis de la commission	ITRE	PE719.801	14/06/2022	
Avis de la commission	CULT	PE719.637	16/06/2022	
Avis de la commission	TRAN	PE730.085	12/07/2022	
Avis de la commission	JURI	PE719.827	12/09/2022	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A9-0188/2023	22/05/2023	Résumé
Texte adopté du Parlement, vote partiel en 1ère lecture /lecture unique		T9-0236/2023	14/06/2023	Résumé
Texte convenu lors de négociations interinstitutionnelles		PE758.862	02/02/2024	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T9-0138/2024	13/03/2024	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Lettre de la Coreper confirmant l'accord interinstitutionnel	GEDA/A/(2024)000753	02/02/2024	
Projet d'acte final	00024/2024/LEX	13/06/2024	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(2021)0206	21/04/2021	Résumé
Document annexé à la procédure	SEC(2021)0167	22/04/2021	
Document annexé à la procédure	SWD(2021)0084	22/04/2021	
Document annexé à la procédure	SWD(2021)0085	22/04/2021	
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2024)350	22/07/2024	

Parlements nationaux

Type de document	Parlement /Chambre	Référence	Date	Résumé
Contribution	CZ_CHAMBER	COM(2021)0206	11/06/2021	
Contribution	PT_PARLIAMENT	COM(2021)0206	23/07/2021	
Contribution	CZ_SENATE	COM(2021)0206	28/07/2021	
Contribution	DE_BUNDESRAT	COM(2021)0206	29/09/2021	
Contribution	PL_SENATE	COM(2021)0206	11/10/2021	
Contribution	FR_SENATE	COM(2021)0206	03/04/2023	

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
EESC	Comité économique et social: avis, rapport	CES2482/2021	22/09/2021	
CofR	Comité des régions: avis	CDR2682/2021	02/12/2021	
ECB	Banque centrale européenne: avis, orientation, rapport	CON/2021/0040 JO C 115 29.12.2021, p. 0005	29/12/2021	

Informations complémentaires		
Source	**Document**	**Date**
Parlement européen	Briefing	17/11/2021
Commission européenne	EUR-Lex	

Réunions avec des représentant(e)s d'intérêts, publiées conformément au règlement intérieur

Rapporteur(e)s, rapporteur(e)s fictifs/fictives et président(e)s des commissions

Le nombre de résultats est limité à 400

Transparence				
Nom	**Rôle**	**Commission**	**Date**	**Représentant(e)s d'intérêts**
MAYDELL Eva	Rapporteur(e)	IMCO	09/04/2024	Business Software Alliance
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	20/03/2024	Onfido
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	20/03/2024	Bain Consultants
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	13/03/2024	Future of Life Institute
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	13/03/2024	ALLAI Netherlands
MAYDELL Eva	Rapporteur(e)	IMCO	07/03/2024	Giesecke+Devrient GmbH
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	06/03/2024	Mexico Special Envoy for Emerging Technologies
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	05/03/2024	Friedrich Naumann Foundation
MAYDELL Eva	Rapporteur(e)	IMCO	05/03/2024	OpenAI OpCo, LLC
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	05/03/2024	Alibaba Group
MAYDELL Eva	Rapporteur(e)	IMCO	29/02/2024	Anthropic PBC
LAGODINSKY Sergey	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	21/02/2024	DIGITALEUROPE
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	21/02/2024	Accenture PLC
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	21/02/2024	SOPRA STERIA GROUP

TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	21/02/2024	Ernst & Young
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	07/02/2024	Università Cattolica del Sacro Cuore Università degli Studi di Brescia
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	01/02/2024	Digitalisation Minister of Norway
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	01/02/2024	CSIS
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	01/02/2024	Center for Strategic and International Studies (CSIS)
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	01/02/2024	US State Department
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	01/02/2024	Symphony Communication Services, LLC
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	01/02/2024	Center for Strategic and International Studies (CSIS)
MAYDELL Eva	Rapporteur(e)	IMCO	31/01/2024	Digital Europe
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	30/01/2024	FTI Consulting Belgium
CLUNE Deirdre	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	30/01/2024	Siemens AG
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	30/01/2024	Google Ireland Limited and its affiliates
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	24/01/2024	Fastweb S.p.A.
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	24/01/2024	AMBER Alert Europe
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	24/01/2024	Amazon Europe Core SARL
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	23/01/2024	ITI - The Information Technology Industry Council
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	23/01/2024	Deutsche Kreditbank Aktiengesellschaft
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	23/01/2024	Google Ireland Limited and its affiliates
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	22/01/2024	IFPI
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	22/01/2024	Anthropic, PBC
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	22/01/2024	Planet Labs
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	17/01/2024	UK Mission to the EU
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	17/01/2024	Groupement Européen des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs
LAGODINSKY Sergey	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	16/01/2024	Microsoft Corporation
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	16/01/2024	Amcham
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	16/01/2024	OpenAI OpCo, LLC

MAYDELL Eva	Rapporteur(e)	IMCO	10/01/2024	Eurasia Group
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	09/01/2024	IRG
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	09/01/2024	IFPI Representing recording industry worldwide
MAYDELL Eva	Rapporteur(e)	IMCO	09/01/2024	German Industry Association
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	19/12/2023	UK Government, Department for Science, Innovation and Technology (DSIT)
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	14/12/2023	UK mission to the EU
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	14/12/2023	Industrie- und Handelskammer Bonn/Rhein-Sieg
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	13/12/2023	JEDI Foundation
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	13/12/2023	PricewaterhouseCoopers International Limited
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	12/12/2023	Mission of P.R. China to the European Union
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	12/12/2023	Initiative Urheberrecht
MAYDELL Eva	Rapporteur(e)	IMCO	11/12/2023	Digital Europe
MAYDELL Eva	Rapporteur(e)	IMCO	11/12/2023	Business Europe
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	06/12/2023	Avaaz Foundation
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	04/12/2023	Open Markets Institute
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	04/12/2023	Impact AI
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	01/12/2023	Verlag Dr. Otto Schmidt KG
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	01/12/2023	Initiative Urheberrecht
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	30/11/2023	NASDAQ
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	30/11/2023	VAUNET - Verband Privater Medien e. V.
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	29/11/2023	Bundesverband der Freien Berufe
MAUREL Emmanuel	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	JURI	28/11/2023	Syndicat national de l'édition phonographique
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	28/11/2023	Meta Platforms Ireland Limited and its various subsidiaries
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	28/11/2023	France Digitale
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	28/11/2023	Bundesverband Musikindustrie e.V.
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	28/11/2023	Aptus AI
MAYDELL Eva	Rapporteur(e)	IMCO	28/11/2023	Ernst & Young Core Business Services BV

TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	28/11/2023	Google Ireland Limited and its affiliates
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	28/11/2023	Google Ireland Limited and its affiliates
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	27/11/2023	Tata Consultancy Services Belgium NV/SA
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	27/11/2023	Initiative Urheberrecht
MAYDELL Eva	Rapporteur(e)	IMCO	27/11/2023	Center for a New American Security (CNAS)
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	27/11/2023	Infosys
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	24/11/2023	Industrie- und Handelskammer für München und Oberbayern
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	17/11/2023	IFPI Representing recording industry worldwide
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	16/11/2023	Bruegel
MAYDELL Eva	Rapporteur(e)	IMCO	16/11/2023	Microsoft Corporation
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	15/11/2023	UK's Department for Science, Innovation and Technology (DSIT)
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	14/11/2023	Signum Global Advisors
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	13/11/2023	ITI – The Information Technology Industry Council
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	13/11/2023	The Future Society
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	10/11/2023	US Government
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	09/11/2023	TÜV-Verband e. V.
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	09/11/2023	IEEE SA
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	09/11/2023	Amazon Web Services (AWS)
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	09/11/2023	Amazon Web Services
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	08/11/2023	Sony Music Entertainment
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	08/11/2023	Honeywell Connected Enterprise
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	08/11/2023	FUNDACION ETICAS DATA SOCIETY
CLUNE Deirdre	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	08/11/2023	Stanford Universities Institute for Human-Centered Artificial Intelligence
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	08/11/2023	Cohere Inc.
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	08/11/2023	Rettighedsalliancen/Danish Rights Alliance Schibsted Sony Music Entertainment

TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	07/11/2023	Apple Inc.
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	31/10/2023	Mistral AI
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	27/10/2023	Institute of Social Ethics ISE
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	26/10/2023	KfW Bankengruppe
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	25/10/2023	Flint Europe
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	25/10/2023	Munich RE
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	18/10/2023	FEDERAZIONE INDUSTRIA MUSICALE ITALIANA
KOLAJA Marcel	Rapporteur(e) pour avis	CULT	18/10/2023	Mistral AI
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	17/10/2023	Apple Inc.
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	17/10/2023	Google Ireland Limited and its affiliates
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	12/10/2023	Open Tech Institute
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	11/10/2023	US Bureau of Cyberspace and Digital Policy
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	11/10/2023	ICMP Music
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	11/10/2023	United Nations Industrial Development Organisation
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	11/10/2023	Business Software Alliance
MAYDELL Eva	Rapporteur(e)	IMCO	10/10/2023	Mistral AI
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	10/10/2023	Palo Alto Networks Inc.
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	10/10/2023	IFPI Representing recording industry worldwide
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	10/10/2023	Palo Alto Networks Inc.
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	10/10/2023	United States Department of Justice United States Department of State United States Patent & Trademark Office United States Copyright Office
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	10/10/2023	Business Software Alliance
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	09/10/2023	World Economic Forum
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	09/10/2023	The Future Society
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	09/10/2023	Meta Platforms Ireland Limited and its various subsidiaries
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	04/10/2023	Adobe

VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	04/10/2023	Bundesdruckerei GmbH
VITANOV Petar	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	04/10/2023	Universal Music Group NV
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	03/10/2023	Meta Platforms Ireland Limited and its various subsidiaries
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	29/09/2023	KPMG International Limited
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	28/09/2023	World Leadership Alliance-Club de Madrid
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	26/09/2023	OpenAI
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	26/09/2023	Lakestar
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	26/09/2023	OpenAI OpCo, LLC
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	25/09/2023	AmCham
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	25/09/2023	Der Mittelstand, BVMW e.V.
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	25/09/2023	Giesecke+Devrient
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	25/09/2023	Confartigianato Imprese
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	21/09/2023	Konrad-Adenauer-Stiftung
VITANOV Petar	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	20/09/2023	Cohere Inc.
VITANOV Petar	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	20/09/2023	American Chamber of Commerce
LAGODINSKY Sergey	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	20/09/2023	Bundesdruckerei GmbH
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	20/09/2023	Getty Images
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	15/09/2023	Bertelsmann Stiftung
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	14/09/2023	German Retail Federation (HDE)
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	14/09/2023	Medienverband der freien Presse e.V.
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	13/09/2023	Universal Music Group NV
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	12/09/2023	Dropbox
LAGODINSKY Sergey	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	12/09/2023	REWE ZENTRALFINANZ eG
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	12/09/2023	Universal Music Group NV
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	08/09/2023	OECD
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	07/09/2023	ETUC
				Access Now Europe

BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	06/09/2023	Avaaz Foundation Bureau Européen des Unions de Consommateurs European Digital Rights
LAGODINSKY Sergey	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	01/09/2023	Bundesverband der Unternehmen der Künstlichen Intelligenz in Deutschland e.V.
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	31/08/2023	EUTOP Europe GmbH
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	30/08/2023	5Rights Foundation
VAN SPARRENTAK Kim	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	20/07/2023	European AI forum
VAN SPARRENTAK Kim	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	19/07/2023	Stability AI Ltd
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	19/07/2023	Snap, Inc.
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	19/07/2023	Motion Picture Association EMEA
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	18/07/2023	Stability AI Ltd
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	18/07/2023	IFPI Representing recording industry worldwide
HAHN Svenja	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	17/07/2023	European AI Forum
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	12/07/2023	Eleuther.AI
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	12/07/2023	Bloomberg L.P.
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	12/07/2023	European Digital Rights
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	12/07/2023	ServiceNow
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	10/07/2023	MeFu-Mestieri del Fumetto
MAYDELL Eva	Rapporteur(e)	IMCO	06/07/2023	Stanford University Cyber Policy Center
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	06/07/2023	AI delegation from Israel
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	06/07/2023	Deloitte & Associés
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	05/07/2023	Spotify
HAHN Svenja	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	28/06/2023	Miele & Cie. KG
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	28/06/2023	European Internet Forum
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	28/06/2023	BVMW Mittelstand Alliance
LAGODINSKY Sergey	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	28/06/2023	Der Mittelstand, BVMW e.V.
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	26/06/2023	Friends of Europe
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	26/06/2023	CMS
TUDORACHE				

Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	26/06/2023	Google Ireland Limited and its affiliates
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	13/06/2023	British Chamber of Commerce | EU & Belgium
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	09/06/2023	The Future Society
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	09/06/2023	The Future Society
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	09/06/2023	Considerati Brussels B.V.
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	08/06/2023	General Catalyst
MAYDELL Eva	Rapporteur(e)	IMCO	08/06/2023	General Catalyst
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	07/06/2023	Amazon
ZŁOTOWSKI Kosma	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	07/06/2023	Polish Confederation Lewiatan
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	07/06/2023	Wirtschaftsrat der CDU e.V.
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	06/06/2023	Meta Platforms Ireland Limited and its various subsidiaries
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	06/06/2023	EUROPEAN AUSTRALIAN BUSINESS COUNCIL
HAHN Svenja	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	06/06/2023	Amnesty International Limited European Digital Rights All Out Action Fund, Inc.
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	05/06/2023	ANEP
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	05/06/2023	VDE Dialog
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	05/06/2023	Eticas
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	05/06/2023	American Express Corporation
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	05/06/2023	Freshfields LLP
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	02/06/2023	European Disability Forum
VAN SPARRENTAK Kim	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	01/06/2023	Vereniging VNO-NCW
MAYDELL Eva	Rapporteur(e)	IMCO	01/06/2023	OpenAI OpCo, LLC
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	01/06/2023	EUROPEAN TRADE UNION CONFEDERATION
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	30/05/2023	Atlantic Council of the United States, Inc
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	30/05/2023	Vodafone
HAHN Svenja	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	30/05/2023	Der Mittelstand, BVMW e.V.
TUDORACHE				

Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	26/05/2023	iSPIRT Foundation
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	26/05/2023	Singapore Infocomm Media Development Authority (IMDA) and Personal Data Protection Commission
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	25/05/2023	Mccourt Institute
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	25/05/2023	DIGITALEUROPE
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	24/05/2023	US Chamber of Commerce
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	24/05/2023	Associazione Bancaria Italiana
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	24/05/2023	OECD
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	24/05/2023	Google Ireland Limited and its affiliates
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	24/05/2023	Google Ireland Limited and its affiliates
CLUNE Deirdre	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	23/05/2023	Microsoft Corporation
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	22/05/2023	Global Initiative for Digital Empowerment
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	22/05/2023	Chamber of Commerce of the United States of America
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	22/05/2023	US Chamber of Commerce
LAGODINSKY Sergey	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	16/05/2023	NLnet Labs
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	12/05/2023	Universal Music Group NV
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	10/05/2023	Eko
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	10/05/2023	Meta
LAGODINSKY Sergey	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	10/05/2023	Google Ireland Limited and its affiliates
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	08/05/2023	European Disability Forum
VAN SPARRENTAK Kim	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	03/05/2023	Dataroots
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	03/05/2023	Twilio Inc.
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	03/05/2023	Twilio Inc.
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	27/04/2023	Federation of German Industries
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	24/04/2023	Creative Commons
LAGODINSKY Sergey	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	20/04/2023	Bureau Européen des Unions de Consommateurs
MAYDELL Eva	Rapporteur(e)	IMCO	19/04/2023	DeepMind Technologies Limited

TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	18/04/2023	SCSP
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	18/04/2023	Schmidt Special Competitive Studies Project
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	13/04/2023	Credo AI
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	12/04/2023	AT&T, Inc.
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	12/04/2023	Intelligence & Public Affairs
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	12/04/2023	Atomium - European Institute for Science, Media and Democracy
ROOKEN Rob	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	12/04/2023	Snap, Inc.
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	04/04/2023	ITI - The Information Technology Industry Council
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	30/03/2023	OpenAI OpCo, LLC
ZŁOTOWSKI Kosma	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	30/03/2023	OpenAI
VAN SPARRENTAK Kim	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	30/03/2023	Open AI
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	30/03/2023	OpenAI
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	30/03/2023	European Tech Alliance
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	29/03/2023	Assicurazioni Generali S.p.A
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	28/03/2023	Federazione Nazionale Costruttori Macchine per l'Agricoltura
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	28/03/2023	ITI - The Information Technology Industry Council
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	28/03/2023	ITI – The Information Technology Industry Council
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	28/03/2023	Allied For Startups asbl
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	27/03/2023	European Internet Forum
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	27/03/2023	Google Ireland Limited and its affiliates
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	24/03/2023	European DIGITAL SME Alliance
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	24/03/2023	European Policy Centre
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	23/03/2023	BUSINESSEUROPE
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	23/03/2023	Friends of Europe
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	22/03/2023	The German Marshall Fund of the United States - The Transatlantic Foundation
LAGODINSKY Sergey	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	LIBE	22/03/2023	The German Marshall Fund of the United States - The Transatlantic Foundation

ROOKEN Rob	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	21/03/2023	Future of Life Institute
CLUNE Deirdre	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	21/03/2023	Ibec
ROOKEN Rob	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	21/03/2023	Google Ireland Limited and its affiliates
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	17/03/2023	EUROPEAN TRADE UNION CONFEDERATION
HAHN Svenja	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	15/03/2023	Permanent Representation of the Kingdom of the Netherlands to the European Union
HAHN Svenja	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	15/03/2023	Bitkom e.V. Bundesdruckerei GmbH Telefonica, S.A. Trainline SAS
ZŁOTOWSKI Kosma	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	15/03/2023	American Chamber of Commerce to the European Union
LAGODINSKY Sergey	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	15/03/2023	Koninklijke Philips
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	15/03/2023	AT&T, Inc.
HAHN Svenja	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	14/03/2023	American Chamber of Commerce to the European Union
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	14/03/2023	American Chamber of Commerce to the European Union
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	14/03/2023	RELX
LAGODINSKY Sergey	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	14/03/2023	American Chamber of Commerce to the European Union
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	14/03/2023	American Chamber of Commerce to the European Union
CLUNE Deirdre	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	14/03/2023	APCO Worldwide American Chamber of Commerce to the European Union FTI Consulting Belgium Fleishman-Hillard Google Ireland Limited and its affiliates IBM Corporation Workday Citi
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	13/03/2023	Forward Global Snapchat
MAYDELL Eva	Rapporteur(e)	IMCO	09/03/2023	McSilver Institute
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	08/03/2023	Ekō
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	08/03/2023	Irish Council for Civil Liberties
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	07/03/2023	Adobe
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	02/03/2023	Wirtschaftsrat der CDU e.V.
VAN SPARRENTAK Kim	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	02/03/2023	Microsoft Corporation
LAGODINSKY Sergey	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	01/03/2023	Handelsverband Deutschland

LAGODINSKY Sergey	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	01/03/2023	Microsoft Corporation
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	01/03/2023	Microsoft Corporation
LAGODINSKY Sergey	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	01/03/2023	Handelsverband Deutschland
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	28/02/2023	GSMA Europe Telenor
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	28/02/2023	Huawei Technologies
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	28/02/2023	AT&T, Inc. Nokia
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	27/02/2023	The Internet Corporation for Assigned Names and Numbers
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	27/02/2023	Deutsche Telekom
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	27/02/2023	Office of the US Trade Representative
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	23/02/2023	Adobe Systems Benelux bvba NOVE
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	22/02/2023	COREPER I
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	21/02/2023	Politico
VAN SPARRENTAK Kim	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	21/02/2023	Erasmus
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	21/02/2023	Business Software Alliance
ZŁOTOWSKI Kosma	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	15/02/2023	Microsoft Corporation
ZŁOTOWSKI Kosma	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	15/02/2023	Spotify
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	14/02/2023	Microsoft Corporation
ROOKEN Rob	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	14/02/2023	Microsoft Corporation
VITANOV Petar	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	14/02/2023	Microsoft Corporation
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	09/02/2023	US Mission to the EU
HAHN Svenja	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	09/02/2023	appliedAI Institute for Europe gGmbH
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	08/02/2023	Siemens AG
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	08/02/2023	DIN Deutsches Institut für Normung e. V.
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	02/02/2023	Wilfried Martens Centre for European Studies
ZŁOTOWSKI Kosma	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	02/02/2023	AmCham EU
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	31/01/2023	Avaaz Foundation
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	31/01/2023	FTI Consulting Belgium

BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	31/01/2023	Lawyer | Regulatory & Compliance Advisor | PhD Student in Cybersecurity at School for Advanced Studies IMT Lucca
ZŁOTOWSKI Kosma	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	31/01/2023	European Center for Not-for-Profit Law Stichting
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	31/01/2023	Avaaz Foundation
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	30/01/2023	American Chamber of Commerce to the European Union
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	30/01/2023	Creative Commons
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	25/01/2023	Information Technology Industry Council (ITI),
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	24/01/2023	techUK
ROOKEN Rob	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	23/01/2023	Vereniging VNO-NCW
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	17/01/2023	Ambassador, competent for Coreper I files
CLUNE Deirdre	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	12/01/2023	Access Now Europe European Digital Rights
ZŁOTOWSKI Kosma	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	11/01/2023	appliedAI
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	11/01/2023	Istituto per la Competitività
ZŁOTOWSKI Kosma	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	10/01/2023	APPLiA (Home Appliance Europe)
ROOKEN Rob	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	14/12/2022	Vereniging VNO-NCW
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	07/12/2022	Information Technology and Innovation Foundation
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	01/12/2022	DeepMind Technologies Limited
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	01/12/2022	Volkswagen Aktiengesellschaft
MAYDELL Eva	Rapporteur(e)	IMCO	30/11/2022	DeepMind Technologies Limited
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	30/11/2022	Anthropic
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	29/11/2022	Leonardo S.p.A.
CLUNE Deirdre	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	23/11/2022	MedTech Europe
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	23/11/2022	TÜV-Verband e. V.
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	23/11/2022	British Chamber of Commerce | EU & Belgium
KONEČNÁ Kateřina	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	22/11/2022	TikTok Technology Ltd
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	18/11/2022	StratejAI
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	17/11/2022	European University College Association
TUDORACHE				

Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	17/11/2022	The Brookings Institution
ANSIP Andrus	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	16/11/2022	Microsoft Corporation
HAHN Svenja	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	15/11/2022	Bundesverband der Deutschen Industrie e.V.
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	14/11/2022	The Brookings Institution
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	10/11/2022	Eticas Foundation
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	08/11/2022	Lawyer | Regulatory & Compliance Advisor | PhD Student in Cybersecurity at School for Advanced Studies IMT Lucca
KONEČNÁ Kateřina	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	07/11/2022	Computer & Communications Industry Association
CLUNE Deirdre	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	29/10/2022	Prof. Patrick Glauner
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	25/10/2022	FTI Consulting EU
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	25/10/2022	appliedAI Institute for Europe gGmbH
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	25/10/2022	Google Ireland Limited and its affiliates
LAGODINSKY Sergey	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	20/10/2022	Meta Platforms Ireland Limited and its various subsidiaries
ZŁOTOWSKI Kosma	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	19/10/2022	The Mission of Canada to the EU
HAHN Svenja	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	19/10/2022	Mission of Canada to the EU
VITANOV Petar	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	19/10/2022	EUTA
CLUNE Deirdre	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	18/10/2022	Mission of Canada
CLUNE Deirdre	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	18/10/2022	EY
LAGODINSKY Sergey	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	18/10/2022	Deutsche Telekom
HAHN Svenja	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	18/10/2022	Deutsche Telekom
VITANOV Petar	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	18/10/2022	Mission of Canada
VITANOV Petar	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	18/10/2022	Mission of Canada
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	13/10/2022	Albright Stonebridge Group LLC
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	13/10/2022	Japan Business Council in Europe
ZŁOTOWSKI Kosma	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	13/10/2022	DeepMind Technologies Limited
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	12/10/2022	Motorola Solutions Incorporated
GARCÍA DEL BLANCO Ibán	Rapporteur(e) fictif /fictive pour avis	JURI	12/10/2022	Motorola Solutions Incorporated

CLUNE Deirdre	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	12/10/2022	Ibec Europe
CLUNE Deirdre	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	12/10/2022	IBM Corporation
CLUNE Deirdre	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	12/10/2022	Apple Inc.
CLUNE Deirdre	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	12/10/2022	Technology Ireland
CLUNE Deirdre	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	12/10/2022	Sky
CLUNE Deirdre	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	12/10/2022	Telecommunication Ireland
CLUNE Deirdre	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	12/10/2022	Google Ireland Limited and its affiliates
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	11/10/2022	Ikea
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	11/10/2022	Tesla
CLUNE Deirdre	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	11/10/2022	Amazon Europe Core SARL
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	29/09/2022	Uber
ROOKEN Rob	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	27/09/2022	Stichting Health Action International
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	16/09/2022	Bundesverband Digitalpublisher und Zeitungsverleger Medienverband der freien Presse e.V.
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	15/09/2022	German Retail Federation
HAHN Svenja	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	15/09/2022	Handelsverband Deutschland
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	13/09/2022	Tencent International Service Europe B.V.
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	09/09/2022	CIO Platform Nederland
CLUNE Deirdre	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	08/09/2022	TUV Verband
VITANOV Petar	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	08/09/2022	Google Ireland Limited and its affiliates
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	07/09/2022	Netflix
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	07/09/2022	Onfido
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	07/09/2022	Twilio Inc.
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	07/09/2022	SME Europe
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	06/09/2022	European Internet Forum Netflix International B.V.
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	03/09/2022	NBCUniversal International

HAHN Svenja	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	31/08/2022	MedTech Europe Siemens Healthineers AG
KOLAJA Marcel	Rapporteur(e) pour avis	CULT	31/08/2022	Svaz průmyslu a dopravy ČR
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	31/08/2022	Computer & Communications Industry Association Confederation of Swedish Enterprise France Digitale Grayling Handelsverband Deutschland ITI - The Information Technology Industry Council Kreab Worldwide Motion Picture Association EMEA Orgalim – Europe's Technology Industries Splunk Telefonica, S.A. ATT Etuc Cicero Group Association for Career and Technical Education Meta Dnalytics
HAHN Svenja	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	30/08/2022	CIO Platform Nederland
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	30/08/2022	AMBER Alert Europe
HAHN Svenja	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	29/08/2022	Mozilla
LAGODINSKY Sergey	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	16/08/2022	Video Games Europe
LAGODINSKY Sergey	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	19/07/2022	Free Software Foundation Europe e.V.
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	11/07/2022	Lawyer | Regulatory & Compliance Advisor | PhD Student in Cybersecurity at School for Advanced Studies IMT Lucca
LAGODINSKY Sergey	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	07/07/2022	Avaaz Foundation
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	06/07/2022	American Chamber of Commerce to the European Union
VITANOV Petar	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	06/07/2022	LinkedIn Ireland
VITANOV Petar	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	06/07/2022	Meta Platforms Ireland Limited and its various subsidiaries
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	06/07/2022	TikTok Technology Ltd
GARCÍA DEL BLANCO Ibán	Rapporteur(e) pour avis	JURI	06/07/2022	Eticas consulting
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	06/07/2022	American Chamber of Commerce to the European Union
TUDORACHE Dragoş	Rapporteur(e)	LIBE	28/06/2022	CSIS- Center for Strategic and International Studies
HAHN Svenja	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	27/06/2022	Google Ireland Limited and its affiliates
MAYDELL Eva	Rapporteur(e)	IMCO	27/06/2022	Google Ireland Limited and its affiliates
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	24/06/2022	RTL Deutschland GmbH

VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	21/06/2022	European DIGITAL SME Alliance
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	21/06/2022	British Chamber of Commerce | EU & Belgium
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	20/06/2022	DIGITALEUROPE
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	16/06/2022	Orgalim – Europe's Technology Industries
VOSS Axel	Rapporteur(e) fictif /fictive	LIBE	15/06/2022	The American European Community Association
BENIFEI Brando	Rapporteur(e)	IMCO	14/06/2022	OpenAI OpCo, LLC
KONEČNÁ Kateřina	Rapporteur(e) fictif /fictive	IMCO	13/06/2022	Stichting ALLAI Nederland (ALLAI)

Autres membres

Transparence		
Nom	**Date**	**Représentant(e)s d'intérêts**
REPASI René	15/03/2024	JEF Karlsruhe AStA KIT
KOKALARI Arba	06/03/2024	AI Sweden
GARCÍA DEL BLANCO Ibán	20/02/2024	Confederación Sindical de Comisiones Obreras
GARCÍA DEL BLANCO Ibán	15/02/2024	European Studies and Human Rights (Pontifical University of Salamanca, Spain)
DIDIER Geoffroy	06/02/2024	IFPI Representing recording industry worldwide
GARCÍA DEL BLANCO Ibán	13/12/2023	DG FORTA TV
GARCÍA DEL BLANCO Ibán	08/12/2023	German Marshall Fund
WÖLKEN Tiemo	28/11/2023	Bundesverband Musikindustrie e.V.
FERBER Markus	28/11/2023	Bundesverband Musikindustrie e.V. (BVMI)
GUSMÃO José	28/11/2023	Audiogest - Associação para a Gestão e Distribuição de Direitos Associação Fonográfica Portuguesa
GARCÍA DEL BLANCO Ibán	27/11/2023	International Center for Future Generations
WÖLKEN Tiemo	01/11/2023	Agrotech Valley
ZULLO Marco	17/10/2023	IFPI
AGIUS SALIBA Alex	03/10/2023	DG Cnect
GARCÍA DEL BLANCO Ibán	13/09/2023	Kampal Data Solutions
SIPPEL Birgit	12/09/2023	Belgian Permanent Representation
INCIR Evin	29/06/2023	Techarenan
AGUILERA Clara	19/06/2023	Cámara de Comercio de Granada
LENAERS Jeroen	26/05/2023	Tietoevry
ARIAS ECHEVERRÍA Pablo	09/05/2023	Universal Music Group NV
WÖLKEN Tiemo	27/04/2023	Microsoft Corporation
WÖLKEN Tiemo	02/03/2023	Jugend hackt
SIPPEL Birgit	28/02/2023	Bundesministerium für Arbeit und Soziales

WÖLKEN Tiemo	28/02/2023	Microsoft Corporation
SIPPEL Birgit	17/02/2023	Access Now Europe
ŠTEFANEC Ivan	15/02/2023	Medzinárodní federace hudobního prumyslu
WÖLKEN Tiemo	08/02/2023	Bundesministerium für Justiz
ARIMONT Pascal	07/11/2022	Motion Picture Association EMEA
AGIUS SALIBA Alex	19/10/2022	TikTok
WARBORN Jörgen	28/09/2022	Svenskt Näringsliv
WARBORN Jörgen	27/09/2022	Wolt
LEITÃO-MARQUES Maria-Manuel	01/09/2022	MedTech Europe
WARBORN Jörgen	21/06/2022	Argo AI GmbH
GOZI Sandro	15/06/2022	Unipol Assicurazioni S.p.A.
WARBORN Jörgen	14/06/2022	Helsinki EU Office
LEITÃO-MARQUES Maria-Manuel	08/06/2022	Standing Committee of European Doctors
STRUGARIU Ramona	08/06/2022	LinkedIn Ireland
AGIUS SALIBA Alex	19/05/2022	META
AGIUS SALIBA Alex	18/05/2022	Google Ireland Limited and its affiliates
LEITÃO-MARQUES Maria-Manuel	11/05/2022	Access Now Europe European Digital Rights Platform for International Cooperation on Undocumented Migrants
AGIUS SALIBA Alex	05/05/2022	NVIDIA
GARCÍA DEL BLANCO Ibán	04/05/2022	Syndicat European Trade Union
GARCÍA DEL BLANCO Ibán	22/04/2022	European Digital Rights
GARCÍA DEL BLANCO Ibán	21/04/2022	Future of Life Institute
GARCÍA DEL BLANCO Ibán	20/04/2022	Telefónica
GARCÍA DEL BLANCO Ibán	19/04/2022	iMAL
PAGAZAURTUNDÚA Maite	31/03/2022	IBM Corporation
GARCÍA DEL BLANCO Ibán	30/03/2022	Gesamtverband der Deutschen Versicherungswirtschaft e.V.
GARCÍA DEL BLANCO Ibán	29/03/2022	U.S Mission to the European Union
VANDENKENDELAERE Tom	18/03/2022	CNH Industrial
CORMAND David	10/03/2022	Irish Council for Civil Liberties
CORMAND David	10/03/2022	Human Rights Watch
GARCÍA DEL BLANCO Ibán	09/03/2022	Vinces Consulting DoGood
CORMAND David	03/03/2022	Access Now Europe
CORMAND David	03/03/2022	Human Rights Watch
CORMAND David	17/02/2022	The European Consumer Voice in Standardisation The Institute of Electrical and Electronics Engineers, Incorporated
CORMAND David	07/02/2022	AW AlgorithmWatch gGmbH Ada Lovelace Institute

Acte final

Législation sur l’intelligence artificielle

2021/0106(COD) - 22/05/2023 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs et la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures ont adopté le rapport conjoint de Brando BENIFEI (S&D, IT) et Dragoş TUDORACHE (Renew, RO) sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant des règles harmonisées concernant l’intelligence artificielle (législation sur l’intelligence artificielle) et modifiant certains actes législatifs de l’Union.

Compte tenu de l'impact majeur que l'intelligence artificielle peut avoir sur la société et de la nécessité d'instaurer la confiance, il est essentiel que l'intelligence artificielle et son cadre réglementaire soient élaborés dans le respect des valeurs de l'Union inscrites à l'article 2 du traité UE, des droits et libertés fondamentaux inscrits dans les traités, de la charte et du droit international en matière de droits de l'homme.

Les commissions compétentes ont recommandé que la position du Parlement européen adoptée en première lecture dans le cadre de la procédure législative ordinaire modifie la proposition comme suit:

Objet du règlement

Le règlement proposé devrait avoir pour objet de **promouvoir l'adoption d'une intelligence artificielle axée sur le facteur humain et digne de confiance** et d'assurer un niveau élevé de protection de la santé, de la sécurité, des droits fondamentaux, de la démocratie et de l'État de droit, ainsi que de l'environnement, contre les effets néfastes des systèmes d'intelligence artificielle dans l'Union.

Le règlement devrait établir un cadre juridique uniforme, en particulier pour le développement, la commercialisation, la mise en service et l’utilisation de l’intelligence artificielle dans le **respect des valeurs de l'Union**, et garantir la libre circulation transfrontière des biens et services fondés sur l’IA, empêchant ainsi les États membres d’imposer des restrictions concernant le développement, la commercialisation et l’utilisation de systèmes d’ intelligence artificielle (systèmes d’IA), sauf autorisation expresse du présent règlement.

Certains systèmes d’IA peuvent également avoir une incidence sur la démocratie, l’état de droit et l’environnement. Ces préoccupations sont spécifiquement prises en compte dans les secteurs critiques et les cas d’utilisation énumérés dans les annexes du présent règlement.

Le texte modifié stipule que le règlement devrait préserver les valeurs de l’Union en facilitant la répartition des bénéfices de l’intelligence artificielle dans la société, en protégeant les personnes, les entreprises, la démocratie, l’état de droit et l’environnement contre les risques tout en stimulant l’ innovation et l’emploi et en faisant de l’Union un acteur de premier plan dans ce domaine.

Principes généraux applicables à tous les systèmes d'IA

Tous les opérateurs qui relèvent du règlement devraient mettre tout en œuvre pour développer et utiliser des systèmes d’IA ou des systèmes d’IA à finalité générale conformément aux principes généraux suivants : i) «facteur humain et contrôle humain»; ii) «solidité technique et sécurité»; iii) «protection de la vie privée et gouvernance des données»; iv) «transparence»; v) «diversité, non-discrimination et équité»; vi) «bien-être social et environnemental».

Champ d'application

Pour soutenir la recherche et l'innovation, le règlement ne devrait pas porter atteinte aux **activités de recherche et de développement** et respecter la liberté de la recherche scientifique. Il est donc proposé d'exclure de son champ d'application les systèmes d'IA spécifiquement développés à des fins exclusives de recherche et de développement scientifiques et de veiller à ce que le règlement n'affecte pas autrement les activités de recherche et de développement scientifiques sur les systèmes d'IA.

Les députés ont également ajouté des exemptions pour les activités de recherche et les composants d'IA fournis sous licence libre. La nouvelle législation encourage les «**bacs à sable réglementaires**» offrant des un environnement contrôlé, mis en place par les autorités publiques pour tester l'IA avant son déploiement.

Maîtrise de l'IA

Les députés ont souligné que, lors de la mise en œuvre du règlement proposé, l'Union et les États membres devraient promouvoir des mesures visant à développer un niveau suffisant de maîtrise de l’IA, dans tous les secteurs et en tenant compte des différents besoins des groupes de fournisseurs, de déployeurs et de personnes concernées, notamment au moyen de programmes d’éducation et de formation, de qualification et de reconversion, tout en assurant un équilibre approprié entre les hommes et les femmes et entre les tranches d’âge, afin de permettre un contrôle démocratique des systèmes d’IA.

IA à haut risque

Les députés ont élargi la classification des domaines à haut risque pour y inclure **les atteintes à la santé, à la sécurité, aux droits fondamentaux ou à l'environnement**. Ils ont également ajouté à la liste des domaines à haut risque les systèmes d'IA destinés à influencer les électeurs lors des campagnes politiques et les systèmes de recommandation utilisés par les plateformes de médias sociaux (qui comptent plus de 45 millions d'utilisateurs en vertu de la législation sur les services numériques).

Les députés ont également ajouté les interdictions suivantes, telles que :

- les systèmes **d'identification biométrique à distance** «en temps réel» dans les espaces accessibles au public;

- les systèmes d'identification biométrique à distance «a posteriori», à la seule exception des forces de l'ordre pour la poursuite de crimes graves et seulement après autorisation judiciaire;

- les systèmes de catégorisation biométrique utilisant des **caractéristiques sensibles** (par exemple, le sexe, la race, l'appartenance ethnique, le statut de citoyen, la religion, l'orientation politique);

- les systèmes de **police prédictive** (basés sur le profilage, la localisation ou le comportement criminel antérieur);

- les systèmes de **reconnaissance des émotions** dans les services de police, la gestion des frontières, les lieux de travail et les établissements d'enseignement ; et

- la récupération aveugle de données biométriques provenant des médias sociaux ou de la vidéosurveillance pour créer des bases de données de **reconnaissance faciale** (violation des droits humains et du droit à la vie privée).

Le Bureau de l'IA

La proposition établit Le bureau de l'IA qui devrait être un organe indépendant de l'Union. Il est proposé que son siège soit situé à Bruxelles.

Il devrait notamment s'acquitter des tâches suivantes

- soutenir, conseiller et coopérer avec les États membres, les autorités nationales de surveillance, la Commission et les autres institutions, organes et organismes de l'Union en ce qui concerne la mise en œuvre du présent règlement;

- promouvoir la sensibilisation du public et la compréhension des avantages, des risques, des garanties, des droits et des obligations liés à l'utilisation des systèmes d'IA;

- faciliter l'élaboration de critères communs et une compréhension partagée par les opérateurs du marché et les autorités compétentes des concepts pertinents prévus par le présent règlement;

- assurer le suivi des systèmes d'IA à finalité générale et organiser un dialogue régulier avec les développeurs de systèmes d'IA à finalité générale en ce qui concerne leur conformité ainsi que les systèmes d'IA qui utilisent ces modèles d'IA.

Le bureau de l'IA devrait être responsable devant le Parlement européen et le Conseil, agir en toute indépendance et garantir un niveau élevé de transparence.

Base de données de l'UE sur les systèmes d'IA à haut risque

Le texte modifié souligne que la Commission devrait, en collaboration avec les États membres, créer et gérer une base de données publique de l'UE contenant des informations sur les systèmes d'IA à haut risque. Les informations contenues dans la base de données de l'UE doivent être librement accessibles au public.

Législation sur l'intelligence artificielle

2021/0106(COD) - 21/04/2021 - Document de base législatif

OBJECTIF : établir un cadre juridique uniforme pour le développement, la commercialisation et l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA), conformément aux valeurs de l'UE (loi sur l'intelligence artificielle).

ACTE PROPOSÉ : Règlement du Parlement européen et du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Parlement européen décide conformément à la procédure législative ordinaire et sur un pied d'égalité avec le Conseil.

CONTEXTE : face au développement technologique rapide de l'intelligence artificielle (IA) et dans un contexte politique mondial où de plus en plus de pays investissent massivement dans l'IA, l'UE doit agir de concert pour relever les défis de l'IA. Il est dans l'intérêt de l'Union d'être un leader mondial dans le développement d'une **intelligence artificielle centrée sur l'humain, durable, sûre, éthique et digne de confiance**.

Certains États membres ont déjà envisagé l'adoption de règles nationales pour garantir que l'intelligence artificielle est sûre et qu'elle est développée et utilisée dans le respect des obligations en matière de **droits fondamentaux**. Des règles nationales différentes peuvent entraîner une fragmentation du marché intérieur et diminuer la sécurité juridique pour les opérateurs qui développent ou utilisent des systèmes d'IA.

Dans le prolongement du Livre blanc sur l'IA - «Une approche européenne de l'excellence et de la confiance», la proposition législative vise à établir un cadre juridique garantissant un niveau de protection élevé et cohérent dans l'ensemble de l'UE.

La résolution du Parlement européen sur un cadre d'aspects éthiques de l'intelligence artificielle, de la robotique et des technologies connexes recommande expressément à la Commission de proposer des mesures législatives pour exploiter les opportunités et les avantages de l'IA, mais aussi pour assurer la protection des principes éthiques.

CONTENU : le cadre réglementaire sur l'intelligence artificielle (IA) proposé par la Commission poursuit les objectifs suivants :

- garantir que les systèmes d'IA mis sur le marché de l'Union et utilisés sont sûrs et respectent le droit existant en matière de droits fondamentaux et les valeurs de l'Union;

- assurer la sécurité juridique pour faciliter l'investissement et l'innovation dans l'IA;

- renforcer la gouvernance et l'application effective de la législation existante sur les droits fondamentaux et les exigences de sécurité applicables aux systèmes d'IA;

- faciliter le développement d'un marché unique pour les applications d'IA légales, sûres et dignes de confiance et prévenir la fragmentation du marché.

Afin d'atteindre ces objectifs, la proposition prévoit ce qui suit :

1) Une approche harmonisée fondée sur le risque

La proposition fixe des règles harmonisées pour le développement, la mise sur le marché et l'utilisation des systèmes d'IA dans l'Union selon une approche proportionnelle fondée sur le risque. Elle propose une définition unique et à l'épreuve du temps de l'IA.

L'approche fondée sur le risque établit une distinction entre les utilisations de l'IA qui créent :

Un risque inacceptable

Les systèmes d'IA considérés comme une menace manifeste pour la sécurité, les moyens de subsistance et les droits des personnes seraient interdits. Il s'agit notamment des systèmes ou applications d'IA qui manipulent le comportement humain pour contourner le libre arbitre des utilisateurs (par exemple, les jouets utilisant l'assistance vocale qui encouragent le comportement dangereux des mineurs) et des systèmes qui permettent la notation sociale par les gouvernements.

Des restrictions et des garanties spécifiques sont proposées en ce qui concerne certaines utilisations de systèmes d'identification biométrique à distance à des fins répressives.

Un risque élevé

Les systèmes d'IA identifiés comme étant à haut risque comprennent les technologies d'IA utilisées, entre autres, dans les domaines suivants

- les infrastructures critiques (par exemple, les transports), qui pourraient mettre en danger la vie et la santé des citoyens;

- l'éducation ou la formation professionnelle, qui peuvent déterminer l'accès à l'éducation et le parcours professionnel d'une personne (par exemple, la notation des examens) ;

- les composants de sécurité des produits (par exemple, l'application de l'IA dans la chirurgie assistée par robot) ;

- l'application de la loi qui peut interférer avec les droits fondamentaux des personnes (par exemple, la vérification de la fiabilité des éléments de preuve);

- la gestion des migrations, de l'asile et des contrôles aux frontières (par exemple, la vérification de l'authenticité des documents de voyage).

La proposition énonce les exigences légales relatives aux systèmes d'IA à haut risque en ce qui concerne la qualité élevée des ensembles de données alimentant le système, la documentation et la tenue d'enregistrements pour garantir la traçabilité des résultats, la transparence et la fourniture d'informations aux utilisateurs, le contrôle humain, la robustesse, l'exactitude et la sécurité.

Un risque limité ou faible

La proposition permet la libre utilisation d'applications telles que les jeux vidéo ou les filtres anti-spam utilisant l'IA. La grande majorité des systèmes d'IA entrent dans cette catégorie. Le projet de règlement n'intervient pas dans ce cas, car ces systèmes d'IA ne représentent qu'un risque minime ou nul pour les droits ou la sécurité des citoyens.

2) Gouvernance

La Commission propose que les autorités nationales compétentes en matière de surveillance du marché supervisent les nouvelles règles, tandis que la création d'un conseil européen de l'intelligence artificielle facilitera leur mise en œuvre, ainsi que l'élaboration de normes pour l'IA. En outre, des codes de conduite volontaires sont proposés pour l'IA ne présentant pas de risque élevé, ainsi que des «bacs à sable réglementaires» pour faciliter l'innovation responsable.

3) Suivi et surveillance du marché

La Commission serait chargée de surveiller les effets de la proposition. Elle mettrait en place un système d'enregistrement des applications autonomes d'IA à haut risque dans une base de données publique à l'échelle de l'UE. Cet enregistrement permettrait également aux autorités compétentes, aux

utilisateurs et aux autres personnes intéressées de vérifier si le système d'IA à haut risque est conforme aux exigences énoncées dans la proposition et d'exercer une surveillance renforcée sur les systèmes d'IA présentant des risques élevés pour les droits fondamentaux.

En outre, les fournisseurs d'IA seraient tenus d'informer les autorités nationales compétentes des incidents graves ou des dysfonctionnements qui constituent une violation des obligations en matière de droits fondamentaux dès qu'ils en ont connaissance, ainsi que de tout rappel ou retrait de systèmes d'IA du marché.

La Commission publierait un rapport d'évaluation et de révision du cadre proposé pour l'IA cinq ans après la date à laquelle il sera applicable.

4) Implications budgétaires

Les États membres devront désigner des autorités de surveillance chargées de mettre en œuvre les exigences législatives. Leur fonction de surveillance pourrait s'appuyer sur les dispositions existantes, par exemple en ce qui concerne les organismes d'évaluation de la conformité ou la surveillance du marché, mais elle nécessitera une expertise technologique et des ressources humaines et financières suffisantes.

Législation sur l’intelligence artificielle

2021/0106(COD) - 13/03/2024 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 523 voix pour, 46 contre et 49 abstentions, une résolution législative sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant des règles harmonisées concernant l’intelligence artificielle (législation sur l’intelligence artificielle) et modifiant certains actes législatifs de l’Union.

La position du Parlement européen arrêtée en première lecture dans le cadre de la procédure législative ordinaire modifie la proposition comme suit:

Objet

L’objectif du règlement est d'améliorer le fonctionnement du marché intérieur et de promouvoir l'adoption de **l'intelligence artificielle (IA) axée sur le facteur humain et digne de confiance**, tout en garantissant un niveau élevé de protection de la santé, de la sécurité et des droits fondamentaux consacrés dans la charte des droits fondamentaux, notamment la démocratie, l'État de droit et la protection de l'environnement, contre les effets néfastes des systèmes d'intelligence artificielle dans l'Union, ainsi que de soutenir l'innovation.

Le règlement ne s'appliquera pas aux systèmes d'IA ou aux modèles d'IA spécifiquement développés et mis en service uniquement à des fins de recherche et développement scientifiques, ni aux résultats qu'ils génèrent. Des «**bacs à sable réglementaires**» et des essais en conditions réelles devront être mis en place par les autorités nationales et mis à disposition des PME et des start-ups pour développer et tester des IA innovantes avant leur mise sur le marché.

Le règlement s'appliquera aux systèmes d'IA publiés dans le cadre de licences libres et ouvertes, sauf s'ils sont mis sur le marché ou mis en service en tant que systèmes d'IA à haut risque.

Maîtrise de l’IA

Les fournisseurs de systèmes d'IA devront prendre des mesures pour garantir un niveau suffisant de maîtrise de l'IA pour leur personnel et les autres personnes s'occupant du fonctionnement et de l'utilisation des systèmes d'IA pour leur compte, en prenant en considération leurs connaissances techniques, leur expérience, leur éducation et leur formation, ainsi que le contexte dans lequel les systèmes d'IA sont destinés à être utilisés, et en tenant compte des personnes ou des groupes de personnes à l'égard desquels les systèmes d'IA sont destinés à être utilisés.

Applications interdites en matière d’IA

Les nouvelles règles interdisent certaines applications fondées sur l’IA telles que :

- les systèmes qui ont recours à des **techniques subliminales** ou à des techniques délibérément manipulatrices ou trompeuses, avec pour objectif d’ altérer substantiellement le comportement d’une personne en portant considérablement atteinte à la capacité de la personne à prendre une décision éclairée, l’amenant ainsi à prendre une décision qu’elle n’aurait pas prise autrement;

- les systèmes qui exploitent les éventuelles **vulnérabilités dues à l'âge, au handicap ou à la situation sociale ou économique** spécifique d'une personne avec pour objectif ou effet d'altérer substantiellement le comportement de cette personne;

- les systèmes qui sont utilisés pour la **notation sociale** (classifiant les personnes en fonction de leur comportement social ou de leurs caractéristiques personnelles);

- les système pour mener des **évaluations des risques des personnes physiques** visant à évaluer ou à prédire la probabilité qu'une personne physique commette une infraction pénale, uniquement sur la base du **profilage** d'une personne physique ou de l'évaluation de ses traits de personnalités ou caractéristiques;

- les systèmes qui créent ou développent des **bases de données de reconnaissance faciale** par le moissonnage non ciblé d'images faciales provenant de l'internet ou de la vidéosurveillance;

- les systèmes de **reconnaissance des émotions** d'une personne physique sur le lieu de travail et dans les établissements d'enseignement (sauf lorsque l'utilisation du système d'IA est destinée à être mise en place ou mise sur le marché pour des raisons médicales ou de sécurité);

- les systèmes de **catégorisation biométrique** qui catégorisent individuellement les personnes physiques sur la base de leurs données biométriques afin d'arriver à des déductions concernant leur race, leurs opinions politiques, leur affiliation à une organisation syndicale, leurs convictions religieuses ou philosophiques, leur vie sexuelle ou leur orientation sexuelle;

- l'utilisation de **systèmes d'identification biométrique à distance en temps réel dans des espaces accessibles au public à des fins répressives**, sauf si cette utilisation est strictement nécessaire pour i) la recherche ciblée de victimes spécifiques d'enlèvement, de la traite et de l'exploitation sexuelle d'êtres humains, ainsi que la recherche de personnes disparues; ii) la prévention d'une menace réelle d'attaque terroriste; ii) l'identification d'une personne soupçonnée d'avoir commis une infraction pénale, aux fins de mener une enquête pénale, d'engager des poursuites ou d'exécuter une sanction pénale pour des infractions passibles d'une mesure de sûreté privatives de liberté d'une durée maximale d'au moins quatre ans.

L'utilisation des systèmes d'identification biométrique «en temps réel» ne sera autorisée que si l'autorité répressive a réalisé une **analyse d'impact sur les droits fondamentaux**. En outre, leur utilisation sera limitée dans le temps et géographiquement et soumise à une autorisation judiciaire ou administrative préalable spécifique. Aucune décision produisant des effets juridiques défavorables à l'égard d'une personne ne pourra être prise sur la seule base du produit du système d'identification biométrique à distance en temps réel.

Obligations pour les systèmes à haut risque

Le règlement prévoit des obligations strictes pour les systèmes d'IA à haut risque (en raison de leur préjudice potentiel important pour la santé, la sécurité, les droits fondamentaux, l'environnement, la démocratie et l'État de droit).

Ont été ajoutés à la liste des systèmes à haut risque, en particulier les systèmes destinés à être utilisés:

- en tant que composants de sécurité dans la gestion et l'exploitation **d'infrastructures numériques critiques**, du trafic routier ou de la fourniture d'eau, de gaz, de chauffage ou d'électricité;

- pour déterminer l'accès, l'admission ou l'affectation de personnes physiques à des établissements **d'enseignement et de formation professionnelle**, à tous les niveaux;

- pour le recrutement ou la sélection de personnes physiques, en particulier pour publier des **offres d'emploi ciblées**, analyser et filtrer les candidatures et évaluer les candidats;

- pour évaluer l'éligibilité des personnes physiques aux **prestations et services d'aide sociale essentiels**, y compris les services de soins de santé;

- pour l'évaluation des risques et la tarification en ce qui concerne les personnes physiques en matière **d'assurance-vie et d'assurance maladie**;

- dans le cadre de **la migration, de l'asile et de la gestion des contrôles aux frontières**, aux fins de la détection, de la reconnaissance ou de l'identification des personnes physiques;

- pour **influencer le résultat d'une élection** ou d'un référendum ou le comportement électoral de personnes physiques dans l'exercice de leur vote.

Ces systèmes devront faire l'objet d'une évaluation et d'une réduction des risques, être assortis de registres d'utilisation, être transparents et précis et être soumis à une supervision humaine. Les citoyens auront le droit de déposer des **plaintes** concernant les systèmes d'IA et de recevoir des explications sur les décisions basées sur des systèmes d'IA à haut risque qui ont une incidence sur leurs droits.

Systèmes d'IA à usage général

Les systèmes d'IA générative basés sur des modèles tels que ChatGPT devront respecter les exigences en matière de **transparence**. Les fournisseurs de modèles d'IA à usage général devront respecter la législation européenne sur les droits d'auteurs et mettre à la disposition du public un résumé suffisamment détaillé du contenu utilisé pour entraîner le modèle d'IA à usage général. Les systèmes d'IA à usage général plus puissants présentant un risque systémique seront soumis à des exigences supplémentaires. De plus, les images et les contenus audio et vidéo artificiels ou manipulés (hypertrucages ou «deep fakes ») devront être clairement signalés comme tels.

Législation sur l'intelligence artificielle

2021/0106(COD) - 14/06/2023 - Texte adopté du Parlement, vote partiel en 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 499 voix pour, 28 contre et 93 abstentions, des **amendements** à la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant des règles harmonisées concernant l'intelligence artificielle (législation sur l'intelligence artificielle) et modifiant certains actes législatifs de l'Union.

La question a été renvoyée à la commission compétente, aux fins de négociations interinstitutionnelle.

Objectif du règlement

Le règlement établirait un cadre juridique uniforme, en particulier pour le développement, la commercialisation, la mise en service et l'utilisation de l' intelligence artificielle dans le respect des **valeurs de l'Union**.

L'objectif du règlement doit être de promouvoir l'adoption de l'intelligence artificielle **axée sur le facteur humain et digne de confiance** et de garantir un niveau élevé de protection de la santé, de la sécurité, des droits fondamentaux, de la démocratie et de l'état de droit, ainsi que de l'environnement contre les effets néfastes des systèmes d'intelligence artificielle dans l'Union, tout en soutenant l'innovation.

Soutenir l'innovation

Pour encourager l'innovation en matière d'IA et soutenir les PME, les députés ont ajouté des exceptions pour les activités de recherche et les composants d'IA fournis dans le cadre de licences libres. La nouvelle législation encourage ce que l'on appelle les «**bacs à sable réglementaires pour l'IA»**, ou les environnements de mise en situation, mis en place par les autorités publiques pour tester l'IA avant son déploiement.

Principes généraux applicables à tous les systèmes d'IA

Tous les opérateurs qui relèvent du règlement devraient mettre tout en œuvre pour développer et utiliser des systèmes d'IA ou des systèmes d'IA à finalité générale conformément aux principes généraux suivants : i) «facteur humain et contrôle humain»; ii) «solidité technique et sécurité»; iii) «protection de la vie privée et gouvernance des données»; iv) «transparence»; v) «diversité, non-discrimination et équité»; vi) «bien-être social et environnemental».

Maîtrise de l'IA

Lors de la mise en œuvre du règlement, l'Union et les États membres devraient favoriser les mesures permettant de développer un niveau suffisant de maîtrise de l'IA, dans l'ensemble des secteurs et en tenant compte des différents besoins des groupes de fournisseurs, de déployeurs et de personnes concernées, notamment au moyen de programmes d'éducation et de formation, de qualification et de reconversion, tout en assurant un équilibre approprié entre les hommes et les femmes et entre les tranches d'âge, afin de permettre un contrôle démocratique des systèmes d'IA.

Pratiques interdites en matière d'IA

Les systèmes d'IA présentant un niveau de risque inacceptable pour la sécurité des personnes seront interdits. Les députés ont élargi la liste pour inclure des interdictions des utilisations intrusives et discriminatoires de l'IA, telles que :

- les systèmes qui ont recours à des **techniques subliminales ou à des techniques délibérément manipulatrices ou trompeuses**, avec pour objectif d'altérer substantiellement le comportement d'une personne ou d'un groupe de personnes en portant considérablement atteinte à la capacité de la personne à prendre une décision éclairée, l'amenant ainsi à prendre une décision qu'elle n'aurait pas prise autrement;

- les systèmes qui exploitent les éventuelles **vulnérabilités** d'une personne ou d'un groupe de personnes donné, notamment les caractéristiques des traits de personnalité connue ou prévisible ou la situation sociale ou économique, l'âge, la capacité physique ou mentale de cette personne ou de ce groupe de personnes avec pour objectif ou pour effet d'altérer substantiellement le comportement de cette personne;

- les systèmes de catégorisation biométriques qui catégorisent les personnes physiques en fonction d'attributs ou de **caractéristiques sensibles** (par exemple, le genre, la race, l'origine ethnique, le statut de citoyen, la religion, l'orientation politique), ou sur la base de la déduction de ces attributs ou de ces caractéristiques;

- les systèmes qui sont utilisés pour la **notation sociale** (classifiant les personnes en fonction de leur comportement social ou de leurs caractéristiques personnelles);

- l'utilisation de **systèmes d'identification biométrique à distance «en temps réel»** dans des espaces accessibles au public;

- les systèmes de **police prédictive** (fondés sur le profilage, la localisation ou le comportement criminel passé);

- les systèmes d'IA qui créent ou développent des **bases de données de reconnaissance faciale** par le moissonnage non ciblé d'images faciales provenant de l'internet ou de la vidéosurveillance;

- les systèmes de **reconnaissance des émotions** utilisés dans les services répressifs, la gestion des frontières, le lieu de travail et les établissements d'enseignement;

- les **systèmes d'identification biométrique à distance «a posteriori»**, à la seule exception des forces de l'ordre pour la poursuite de crimes graves, et seulement après autorisation judiciaire.

Ont été ajoutés à la liste des systèmes à haut risque :

- les systèmes destinés à être utilisés en tant que composants de sécurité dans la gestion et le fonctionnement de la **fourniture d'eau, de gaz, de chauffage, d'électricité et des infrastructures numériques critiques**;

- les systèmes destinés à être utilisés pour évaluer le **niveau d'enseignement** approprié d'une personne et influençant substantiellement le niveau d'éducation et de formation professionnelle dont bénéficiera cette personne ou auxquels elle aura accès;

- les systèmes destinés à être utilisés pour surveiller et détecter des **comportements interdits chez les étudiants** lors de tests dans le contexte d'établissements d'enseignement et de formation ou en leur sein;

- les systèmes destinés à être utilisés pour prendre ou influencer substantiellement des décisions sur l'éligibilité des personnes physiques **à l'assurance-maladie et à l'assurance-vie**;

- les systèmes destinés à évaluer et hiérarchiser les **appels d'urgence** émanant de personnes physique;

- les systèmes d'IA destinés à être utilisés par les autorités publiques dans la **gestion de la migration, de l'asile** et des contrôles aux frontières pour traiter, contrôler et vérifier les données aux fins de la détection, de la reconnaissance et de l'identification des personnes physiques;

- les systèmes destinés à être utilisés pour **influencer le résultat d'une élection ou d'un référendum** ou le comportement électoral de personnes physiques dans l'exercice de leur vote lors d'élections ou de référendums;

- les systèmes d'IA utilisés dans les **systèmes de recommandation** exploités par les grandes plateformes de médias sociaux.

Obligations pour les systèmes d'IA à usage général

Les systèmes d'IA générative basés sur des modèles tels que ChatGPT devraient respecter les exigences en matière de **transparence** (mentionner que le contenu est généré par l'IA, aider également à distinguer les fausses images des vraies en cas d'hypertrucage) et offrir des garanties contre la génération de contenus illicites. Des résumés détaillés des données protégées par le droit d'auteur utilisées pour la formation des IA devront également être rendus publics.

Bureau de l'IA

La proposition établit le bureau de l'IA qui devrait être un **organe indépendant de l'Union**. Il est proposé que son siège soit situé à Bruxelles. Il devrait notamment s'acquitter des tâches suivantes :

- soutenir, conseiller les États membres, les autorités de surveillance nationales, la Commission et les autres institutions, organes ou organismes de l' Union et coopérer avec eux en ce qui concerne la mise en œuvre du présent règlement;

- contrôler et s'assurer de l'application effective et cohérente du règlement;

- contribuer à la coordination entre les autorités nationales de surveillance chargées de l'application du règlement;

- jouer le rôle de médiateur dans les discussions sur les différends graves qui peuvent survenir entre les autorités compétentes en ce qui concerne l' application du règlement;

- coordonner les enquêtes conjointes.

Le bureau de l'IA devrait être responsable devant le Parlement européen et le Conseil, agir en toute indépendance et garantir un niveau élevé de transparence.

Droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle national

Les personnes physiques ou les groupes de personnes physiques auraient le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle nationale s'ils considèrent que le système d'IA les concernant viole le règlement. Enfin, les députés veulent renforcer le droit des citoyens à recevoir des explications sur les décisions fondées sur des systèmes d'IA à haut risque qui ont une incidence significative sur leur santé, leur sécurité, leurs droits fondamentaux, et leur bien-être socioéconomique.

Législation sur l'intelligence artificielle

2021/0106(COD) - 12/07/2024 - Acte final

OBJECTIF : améliorer le fonctionnement du marché intérieur et promouvoir l'adoption d'une intelligence artificielle (IA) axée sur l'humain et digne de confiance tout en garantissant un niveau élevé de protection de la santé, de la sécurité et des droits fondamentaux, y compris la démocratie, l'état de droit et la protection de l'environnement, contre les effets néfastes des systèmes d'IA dans l'Union, et en soutenant l'innovation.

ACTE LÉGISLATIF : Règlement (UE) 2024/1689 du Parlement européen et du Conseil établissant des règles harmonisées concernant l'intelligence artificielle et modifiant les règlements (CE) n° 300/2008, (UE) n° 167/2013, (UE) n° 168/2013, (UE) 2018/858, (UE) 2018/1139 et (UE) 2019/2144 et les directives 2014/90/UE, (UE) 2016/797 et (UE) 2020/1828 (règlement sur l'intelligence artificielle).

CONTENU : le règlement sur l'IA vise à favoriser le développement et l'adoption, par les acteurs tant privés que publics, de **systèmes d'IA sûrs et dignes de confiance** dans l'ensemble du marché unique de l'UE. Dans le même temps, elle a pour but de garantir le **respect des droits fondamentaux** des citoyens de l'UE et de stimuler **l'investissement et l'innovation** dans le domaine de l'intelligence artificielle en Europe.

La législation sur l'IA ne s'applique qu'aux domaines couverts par le droit de l'UE et prévoit des exemptions, par exemple pour les systèmes utilisés exclusivement à des fins militaires et de défense, ainsi qu'à des fins de recherche.

Pratiques interdites en matière d'IA

La législation suit une **approche fondée sur les risques**, ce qui signifie que plus le risque de nuire à la société est élevé, plus les règles sont strictes. La législation classe les différents types d'intelligence artificielle en fonction des risques. Les systèmes d'IA ne présentant qu'un risque limité seront soumis à des obligations de transparence très légères, tandis que les systèmes d'IA à haut risque seront autorisés, mais soumis à une série d'exigences et d'obligations pour accéder au marché de l'UE.

Les nouvelles règles interdisent certaines applications fondées sur l'IA telles que :

- les systèmes qui ont recours à la **manipulation comportementale coginitive**;

- les systèmes qui exploitent les éventuelles **vulnérabilités** dues à l'âge, au handicap ou à la situation sociale ou économique spécifique d'une personne;

- les systèmes qui sont utilisés pour la **notation sociale**;

- l'utilisation de l'IA à des fins de **police prédictive** fondée sur le profilage;

- les systèmes qui utilisent des **données biométriques** pour classer les individus selon des catégories spécifiques telles que la race, la religion ou l'orientation sexuelle;

- les systèmes d'IA qui créent des bases de données de **reconnaissance faciale** par le moissonnage non ciblé d'images faciales provenant de l'internet ou de la vidéosurveillance;

- l'utilisation de **systèmes d'identification biométrique à distance en temps réel dans des espaces accessibles au public à des fins répressives**, sauf si cette utilisation est strictement nécessaire pour i) la recherche ciblée de victimes spécifiques d'enlèvement, de la traite et de l'exploitation sexuelle d'êtres humains, ainsi que la recherche de personnes disparues; ii) la prévention d'une menace réelle d'attaque terroriste; ii) l'identification d'une personne soupçonnée d'avoir commis une infraction pénale, aux fins de mener une enquête pénale, d'engager des poursuites ou d'exécuter une sanction pénale pour des infractions passibles d'une mesure de sûreté privatives de liberté d'une durée maximale d'au moins quatre ans.

Ont été ajoutés à la liste des systèmes à haut risque, en particulier les systèmes destinés à être utilisés:

- en tant que composants de sécurité dans la gestion et l'exploitation d'infrastructures numériques critiques, du trafic routier ou de la fourniture d'eau, de gaz, de chauffage ou d'électricité;

- pour le recrutement ou la sélection de personnes physiques, en particulier pour publier des offres d'emploi ciblées, analyser et filtrer les candidatures et évaluer les candidats;

- pour évaluer l'éligibilité des personnes physiques aux prestations et services d'aide sociale essentiels, y compris les services de soins de santé;

- pour l'évaluation des risques et la tarification en ce qui concerne les personnes physiques en matière d'assurance-vie et d'assurance maladie;

- pour influencer le résultat d'une élection ou d'un référendum ou le comportement électoral de personnes physiques dans l'exercice de leur vote.

Transparence et protection des droits fondamentaux

Avant qu'un système d'IA à haut risque ne soit déployé par certaines entités fournissant des services publics, **l'impact** sur les droits fondamentaux devra être évalué. Les systèmes d'IA à haut risque, ainsi que certains utilisateurs d'un système d'IA à haut risque qui sont des entités publiques, devront être enregistrés dans la **base de données** de l'UE pour les systèmes d'IA à haut risque.

Systèmes d'IA à usage général

Les systèmes d'IA générative basés sur des modèles tels que ChatGPT devront respecter les **exigences en matière de transparence**. Les fournisseurs de modèles d'IA à usage général devront respecter la législation européenne sur les droits d'auteurs et mettre à la disposition du public un résumé suffisamment détaillé du contenu utilisé pour entraîner le modèle d'IA à usage général. Les systèmes d'IA à usage général plus puissants présentant un risque systémique seront soumis à des exigences supplémentaires. De plus, les images et les contenus audio et vidéo artificiels ou manipulés (hypertrucages ou «deep fakes ») devront être clairement signalés comme tels.

Mesures de soutien à l'innovation

La nouvelle législation stipule que les «**bacs à sable réglementaires**» de l'IA, qui offrent un environnement contrôlé pour le développement, l'essai et la validation de systèmes d'IA innovants, devraient également permettre de tester des systèmes d'IA innovants dans des conditions réelles.

Gouvernance

Pour garantir une application correcte, plusieurs organes directeurs sont mis en place: i) un Bureau de l'IA au sein de la Commission chargé de faire appliquer les règles communes dans l'ensemble de l'UE; ii) un groupe scientifique d'experts indépendants chargé de soutenir les activités de contrôle de l'application de la législation ; iii) un Comité de l'IA, composé de représentants des États membres ; iv) un forum consultatif destiné aux parties prenantes.

Sanctions

Les amendes en cas de violations de la législation sur l'IA sont fixées en pourcentage du chiffre d'affaires annuel mondial de l'entreprise incriminée au cours de l'exercice précédent ou à un montant prédéterminé, le montant le plus élevé étant retenu. Les PME et les jeunes pousses feront l'objet d'amendes administratives proportionnelles.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 1.8.2024.

APPLICATION : à partir du 2.8.2026.